



Dynamiques de la violence et approches

Les relations empreintes de violence au sein des couples adultes présentent une grande variété de dynamiques relationnelles et de violences différentes. En dépit de ces différences, il est possible d'identifier des schémas fondamentaux applicables à l'émergence, l'évolution et la fin de la violence. Les connaissances en la matière permettent de considérer chaque cas de manière différenciée et sont à la base d'un travail d'intervention, de conseil et de thérapie efficace.



SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
2	SCHÉMAS FONDAMENTAUX DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE	3
2.1	Violence ponctuelle et violence systématique	3
2.2	Auteur·e·s situationnel·le·s et auteur·e en raison de sa personnalité	4
2.3	Schéma de la violence vécue dans le couple	4
3	DYNAMIQUES ET ÉVOLUTION DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE	5
3.1	Conflits de couple qui s'enveniment	5
3.2	Déclencheurs d'actes de violence	6
3.3	Cycles de la violence	7
3.4	Cessation de la violence	8
4	SOURCES	9
	ADRESSES DES OFFRES D'AIDE ET D'INFORMATION	11
	VUE D'ENSEMBLE DES FEUILLES D'INFORMATION	12

1 CONTEXTE

La violence dans le couple est la forme la plus répandue de violence domestique à laquelle se trouvent confrontés les centres de consultation, les dispositifs de protection, la police ainsi que d'autres autorités et organisations.¹

La violence dans les relations de couple évolue dans chaque cas de manière différente – il est toutefois possible d'identifier des schémas fondamentaux.

Les dynamiques régissant la relation et commandant la violence au sein de ces couples sont variées, comme l'est leur évolution suite aux premiers actes violents exercés à l'encontre de la ou du partenaire. Par conséquent, un travail professionnel, centré sur l'intervention, le conseil et la thérapie efficace sur le long terme se fonde sur la connaissance des possibles schémas et dynamiques sur lesquels repose la violence dans les relations de couple.

La présente feuille d'information rassemble les résultats de la recherche les plus importants concernant les schémas de violence et la spirale de la violence dans les relations de couples adultes. Ils ne sauraient être transposés aux relations de couple entre jeunes (*teen dating violence*). Par ailleurs, d'autres formes de violence domestique telles que la maltraitance et la négligence envers les enfants (*child abuse and neglect*), la violence à l'égard des personnes âgées (*elder abuse*) ou la violence des enfants envers leurs parents (*child-adolescent-to-parent violence*) ont chacune leurs propres caractéristiques et dynamiques.

2 SCHÉMAS FONDAMENTAUX DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE

Dans les milieux de la recherche, une typologie largement admise et d'importance majeure pour les praticien-ne-s distingue entre deux schémas radicalement différents de la violence dans les relations de couple. L'approche analytique qui distingue la « violence ponctuelle en situation de conflit » du « comportement de violence et de contrôle coercitif systématique » constitue pour la recherche autant que pour les praticien-ne-s une base essentielle de l'étude approfondie des caractéristiques et du comportement des auteur-e-s de violence d'une part ainsi que, d'autre part, du vécu de violence et de ses effets sur les victimes.

2.1 Violence ponctuelle et violence systématique

La violence en situation de conflit survient de manière ponctuelle. Elle est souvent réciproque.

Par « violence dans le couple en situation de conflit », Johnson décrit un schéma de comportement violent dans des situations conflictuelles en aggravation, la violence étant souvent réciproque (Johnson 2008). En revanche, il affirme que la « terreur dans l'intimité » se caractérise par un recours systématique et répété à la violence qui s'inscrit dans un schéma de comportement de contrôle et de dévalorisation visant à dominer la relation et sa ou son partenaire afin d'imposer ses propres besoins.²

La violence systématique est récurrente. La plupart du temps, elle est dirigée contre les femmes et ne peut souvent être stoppée qu'avec le recours à des mesures juridiques.

La violence systématique et manipulatrice exercée dans le couple a souvent des conséquences graves de nature psychique et physique pour les victimes, la plupart du temps des femmes, et il apparaît que la violence ne peut généralement être stoppée que par l'intervention du système d'aide et de poursuite pénale (Johnson 2005). Cependant, les conflits de couple qui dégénèrent régulièrement et vont jusqu'à la commission d'actes de violence entraînent aussi des conséquences négatives sérieuses pour les victimes et les co-victimes.³ Même la violence ponctuelle (ou situationnelle) peut avoir des conséquences graves, voire fatales (cf. Greuel 2009).

La différenciation entre ces deux schémas de violence dans le couple a des incidences importantes sur l'évaluation et la gestion du risque ainsi que sur les stratégies de conseil et de thérapie lorsqu'il s'agit de traiter un cas de violence dans le couple. Toutefois, on ne saurait en déduire des recommandations générales. Les deux schémas fondamentaux comportent encore une large gamme de variantes en ce qui concerne les conditions et les comportements des deux personnes ainsi que la dynamique relationnelle et la spirale de la violence dans le couple.

2.2 Auteur·e-s situationnel·le-s et auteur·e en raison de sa personnalité

En examinant le comportement individuel délictueux des auteur·e-s, les chercheur·euse·s distinguent deux profils type, le passage de l'un à l'autre étant fluide. Des informations de contexte approfondies sur les profils et typologies des auteur·e-s figurent dans le rapport de Treuthardt (2017) et dans la feuille d'information B7 « Interventions auprès des auteur·e-s de violence ».

La violence exercée par les auteur·e-s situationnel·le-s se manifeste lorsque la situation générale et relationnelle les submerge.

Le comportement violent des « auteur·e-s situationnel·le-s » se manifeste dans des situations et relations stressantes qui les submergent et s'explique essentiellement par l'existence de facteurs de risque au niveau de la relation de couple et de l'environnement de l'auteur·e.⁴ Le recours à la violence représente une tentative inefficace de résoudre les conflits. Dans ce genre de relations, il n'est pas rare que les deux protagonistes aient recours à la violence.

La violence des auteur·e-s en raison de leur personnalité est due à des traits de caractère acquis durant le développement.

En revanche, la violence exercée par les « auteur·e-s en raison de leur personnalité » est essentiellement due à des traits de personnalité liés à leur développement comme un état émotionnel négatif, un comportement asocial ou des troubles de la personnalité. La violence dans le couple émane le plus souvent d'une personne et peut être déclenchée même par de menus incidents.

On estime que les auteur·e-s en raison de leur personnalité nécessitent une prise en charge intensive et de longue durée par des spécialistes pour pouvoir atteindre une diminution durable du risque d'un nouveau recours à la violence domestique (Treuthardt 2017 : 26). La feuille d'information B7 « Interventions auprès des auteur·e-s de violence » traite plus en détail les stratégies d'intervention, de conseil et de thérapie destinées aux auteur·e-s situationnel·le-s et aux auteur·e-s en raison de leur personnalité.

2.3 Schéma de la violence vécue dans le couple

Il est essentiel de considérer chaque cas pour lui-même afin de déterminer les besoins d'aide spécifiques de chaque victime.

Différentes études s'attachent à faire ressortir les schémas possibles de l'exposition à la violence sur la base de la combinaison/l'interaction des formes de la violence subie et de son intensité.⁵ En ce qui concerne l'Allemagne, il a pu être démontré que 29 % des victimes femmes avaient subi une violence psychologique grave (en particulier des manifestations marquées de jalousie, de contrôle et de violence psycho-verbale) mais pas de violence physique ou sexuelle du fait de leur partenaire actuel. 8,9 % d'entre elles avaient été victimes de violence physique et psychologique moyenne à grave mais pas de violence sexuelle. 2,6 % des victimes femmes avaient, dans le cadre de leur relation en cours, subi de graves abus sur les plans physique et/ou sexuel en lien avec une violence psychologique grave (Schröttle & Ansorge 2008 : 93–95).

Une prise en considération différenciée des formes de violence subie, de leurs recouvrements et de leur degré de gravité est essentielle pour l'évaluation des conséquences de la violence et la détermination des besoins d'aide aux victimes.

Non traités, les traumatismes imputables à la violence peuvent avoir des conséquences tout au long de la vie.

Il est très probable que le fait d'avoir subi plusieurs formes de violence soit généralement lié à de lourdes répercussions sur le plan psychique. Si elle n'est pas traitée, la traumatisation générée par la violence subie peut avoir des conséquences à vie. Elle peut augmenter le risque d'une récurrence de la violence et être transmise aux générations suivantes.⁶ Lors de la détermination des besoins d'intervention et d'aide, il importe également de considérer que, « à elle seule », la violence psychologique peut à long terme entraîner pour les victimes des conséquences sur leur santé bien plus graves que les actes de violence physique (cf. Gloor & Meier 2012 : 13).

Sur la base des données de l'étude de prévalence réalisée pour l'Allemagne, six schémas de violence psychologique dans les relations de couple ont été dégagés, qui tiennent compte de différentes expériences de violence (jalousie/contrôle/domination, contrôle/violence économique, violence psycho-verbale, menaces et abus d'ordre sexuel). Les situations vont d'une violence psychologique modérée à moyenne à une maltraitance psychologique grave. Dans des relations marquées par la maltraitance psychologique, les victimes sont en partie intimidées par le recours à la violence psycho-verbale, à la domination et au contrôle, dans d'autres cas par des actes de violence physique et sexuelle (Schröttle & Ansorge 2008 : 84-87).

3 DYNAMIQUES ET ÉVOLUTION DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE

La violence dans les relations de couple résulte toujours de l'interaction (sur le long terme ou en situation) entre deux personnes qui amènent dans leur relation des caractéristiques personnelles différentes et qui sont intégrées dans un environnement communautaire et sociétal en tant qu'individus et en tant que couple.⁷

Des études en nombre croissant se penchent sur les processus interagissant au niveau du couple (processus dyadiques) et sur les processus qui, combinés avec les facteurs individuels et liés au couple (dyadiques), favorisent l'émergence, la récurrence ou l'aggravation de la violence ou qui contribuent au contraire à la réduction ou à la fin de la violence (cf. Walper & Kindler 2015).

3.1 Conflits de couple qui s'enveniment

Il arrive fréquemment que des actes de violence psychologique précèdent le premier recours à la violence physique.

D'après ces recherches, le premier acte de violence physique est souvent précédé d'un processus d'aggravation de la situation au cours duquel d'autres barrières sont franchies, comme l'agressivité verbale, un schéma de comportement hostile, de la jalousie ou un comportement de contrôle. Les études longitudinales montrent qu'une violence psychologique marquée est liée à un risque élevé de violence physique dans le futur (p. ex. Salis et al. 2014).

De fréquents conflits relationnels constituent un facteur de risque important de violence au sein du couple.

Des conflits fréquents au sein du couple sont considérés comme un facteur de risque important de violence.⁸ En ce qui concerne les formes les plus légères de violence dans le couple, il a été montré que, chez les deux protagonistes, les facteurs personnels pesant sur la relation augmentent dans un premier temps la fréquence des conflits de couple et, ensuite, peuvent conduire à un glissement vers la violence physique lorsque d'autres facteurs favorisant la violence interagissent (Marshall et al. 2011). Les études montrant que les caractéristiques personnelles des deux protagonistes interagissant avec des facteurs dyadiques aident à prévoir la violence dans le couple ont favorisé un recours plus important aux consultations et thérapies de couple dans certains cas de violence de couple situationnelle (cf. Walper & Kindler 2015 : 228).

Violence grave et homicides peuvent survenir soudainement sans qu'il y ait eu d'actes de violence au préalable.

Les conflits de couple qui s'enveniment sont en grande partie liés à des formes légères de violence physique mais ils peuvent aussi soudainement se muer en violence grave ou mortelle. L'analyse faite par Greuel en 2009 met en évidence que les cas de violence de couple grave, en particulier les homicides, ne sont pas nécessairement l'aboutissement d'antécédents de violence ou d'une escalade de la violence préalable. Souvent, l'homicide constituait le premier acte de violence ou bien, lorsque la violence était préexistante, il n'était pas possible de constater une escalade telle qu'une augmentation de la fréquence ou du degré de gravité des actes de violence (Greuel 2009 : 110 s.). Sur le plan de l'analyse du risque et de la mise en danger, il faut en déduire que, outre des facteurs comme des antécédents de violence, il importe de tenir compte des dynamiques de conflit présentant un certain risque (p. ex. la crise psychologique profonde de l'auteur-e dans une situation de stress comme une séparation).

3.2 Déclencheurs d'actes de violence

Les actes de violence à l'encontre de la ou du partenaire peuvent être déclenchés par des événements divers.

En cas de conflits de couple, l'accumulation de facteurs de stress favorise un comportement violent.

En règle générale, les situations difficiles à gérer en raison d'une accumulation de différents facteurs de stress (p. ex. stress financier et familial, surmenage au travail, stress relationnel) peuvent conduire à une résolution des conflits par la violence.⁹ Pour prévenir la violence dans le couple, il s'agit donc avant tout de soutenir les couples confrontés à des situations qui les accablent. Les mesures comprennent, outre les offres générales de conseil et d'aide destinées aux familles et aux couples, des offres de conseil spécifiques visant à aider les individus ou le couple à faire face aux situations conflictuelles et à trouver un moyen non violent de gérer les conflits.

Les actes de violence peuvent être déclenchés par des événements très variés.

Dans deux études consacrées aux hommes violents récidivistes, Babcock et al. (2004) ont, à l'aide de l'échelle PAVE (*Proximal Antecedents to Violent Episode*), identifié trois types caractéristiques de situations précédant souvent directement le recours à une violence récurrente à l'encontre des femmes, à savoir :

- les situations qui suscitent le désir de contrôler sa partenaire (p. ex. ma partenaire ne m'associe pas aux décisions importantes, dépense de l'argent sans en avoir discuté, m'ignore, se moque de moi, m'interrompt lorsque je parle ou essaie de s'en aller pendant une dispute) ;
- les situations qui suscitent la jalousie (p. ex. ma partenaire a flirté avec quelqu'un, rentre tard, retrouve de proches amis de l'autre sexe, dit qu'elle ne voudra jamais m'épouser) ;
- les situations qui sont interprétées comme de la provocation (p. ex. ma partenaire menace de se séparer, de divorcer, n'arrête pas de parler et de râler, m'insulte, nous nous disputons au sujet de nos relations sexuelles).

Certaines situations et événements déclencheurs de violence de différentes sortes ressortent de manière particulière selon le comportement adopté par l'auteur-e. Dans leur analyse, Babcock et al. (2004) se basent sur la typologie de Holtzworth-Munroe & Stuart (1994) et distinguent trois types d'auteur-e-s :

- les auteur-e-s dont le comportement violent se manifeste au sein de la famille et à l'extérieur (schéma général violent/antisocial) ;
- les auteur-e-s affectés d'une forte instabilité émotionnelle et d'un naturel négatif (schéma borderline/dysphorique) ;
- les auteur-e-s se bornant à exercer leur violence dans leur couple sans présenter d'autres anomalies sur le plan psychologique (« schéma *family-only* »).

Les études empiriques qui interrogent les stéréotypes et comportements des auteur-e-s de violence à l'aide de typologies permettent de mieux comprendre les différentes dynamiques de violence dans les relations de couple et de soutenir le développement d'offres de conseil et de thérapies appropriées. Une vue d'ensemble des typologies d'auteur-e-s de violence répandues et de leurs limites figure dans le rapport de Truthardt (2017 : 22–25).

3.3 Cycles de la violence

Les travaux de recherche sur la violence dans le couple décrivent différents cycles de la violence susceptibles de se manifester dans les relations empreintes de violence.

La violence récurrente est la plupart du temps cyclique ; elle obéit à des phases de montée de la tension, d'éruption de la violence et de réconciliation.

La théorie du cycle de la violence (*cycle of abuse*) élaborée par Walker (1979) décrit un schéma du déroulement de la violence dans les relations de couple fréquemment observé qui se caractérise par une montée de la tension, une éruption de la violence (violence physique, sexuelle) suivie d'une phase de remords, de réconciliation et de calme puis, peu à peu d'une nouvelle montée de la tension et d'une nouvelle éruption de la violence. Ce cycle se répète jusqu'à ce qu'il soit rompu par une intervention ou une séparation (ou, dans le pire des cas, par le meurtre de la victime). Il peut se reproduire à intervalles variables. Chaque phase, de même que le cycle entier, peut avoir une durée variable. On parle d'heures ou de jours mais le cycle aboutissant à de nouveaux actes de violence peut aussi se dérouler sur un an ou plus. La violence peut s'intensifier et les éruptions de violence devenir plus fréquentes, on a alors affaire à une escalade de la violence (cf. Walker 1979, 1983).

Le cycle de la violence, également connu comme la « spirale de la violence », est largement répandu dans les milieux de la prévention actifs sur le terrain comme un modèle permettant de décrire les schémas de comportement individuels et interactifs des auteur-e-s et des victimes. Il a ainsi pris de l'importance dans les stratégies d'intervention et de conseil. Conçu à la base comme modèle d'explication de la violence dans le couple exercée par les hommes à l'encontre des femmes, il a été souligné que les relations homosexuelles semblaient aussi être soumises à des cycles de violence (Dutton 1994). Sur la base des expériences des praticien-ne-s, la définition du modèle a été affinée et les phases du cycle de la violence partiellement mieux différenciées.

Il existe une interaction complexe entre le déroulement de la violence dans le couple et le stress psychologique des victimes qui en découle.

Le déroulement des cycles de la violence dans les relations de couple est aussi décrit dans les études qui se penchent sur le lien entre le stress psychologique des victimes et la violence récurrente dans le couple. On suspecte un cercle vicieux suivant lequel la violence dans le couple a pour conséquence le stress psychologique des victimes (notamment stress post-traumatique, dépression, peur, abus de substances), stress qui, à son tour, réduit leurs capacités à endiguer cette violence et à se libérer de la relation violente. Simultanément, des facteurs de résilience (p. ex. estime de soi, souplesse dans la gestion des situations de stress) peuvent intervenir dans ce processus et atténuer les conséquences de la violence sur le plan psychologique, contribuant ainsi indirectement à accroître les capacités des victimes à endiguer la violence récurrente dans le couple (cf. les modèles de Foa et al. 2000).

Les réactions de stress post-traumatique augmentent le risque de violence récurrente.

L'analyse de Kuijpers et al. (2011) révèle que les réactions de stress post-traumatique suite à un vécu de violence dans le couple augmentent le risque de nouveaux actes de violence (revictimisation). Walper & Kindler (2015 : 229) envisagent ce phénomène comme un cycle qui passerait d'une phase de stress post-traumatiques vécue par la partenaire, à celle d'une agression psychologique déréglée envers celle-ci lors des situations conflictuelles et, subseqüemment, à une phase de violence physique du fait du partenaire (actuel ou futur) qui à son tour est traumatisante.

3.4 Cessation de la violence

Souvent, seule la séparation met fin à la violence dans le couple. Certains couples réussissent toutefois à faire cesser la violence en sollicitant volontairement l'aide d'offres de thérapies.

Certains couples réussissent par eux-mêmes ou avec une aide extérieure qu'ils ont sollicitée, par exemple auprès d'un bureau de consultation en matière de violence ou en suivant une thérapie de couple, à faire cesser la violence récurrente et à établir une relation non violente sur la durée. Dans l'ensemble, il n'existe encore que peu de recherches sur ces moyens de faire cesser la violence dans le couple.

Plus fréquemment, la violence dans le couple aboutit à une séparation. La plupart des victimes se séparent tôt ou tard de leur partenaire violent, surtout lorsque la violence est grave. Cependant, certaines victimes continuent à vivre dans la relation de violence pendant des années (cf. Walker et al 2004 : 158 s.).

Les processus et décisions de séparation sont plus largement étudiés, notamment en ce qui concerne la violence de couple à l'encontre des femmes. Ces travaux de recherche s'attachent à identifier différents facteurs qui rendent le détachement d'une relation violente plus difficile ou qui le favorisent (cf. pour une vue d'ensemble Walker et al 2004). D'une manière générale, les études relèvent que la violence survenue au début de la relation augmente la probabilité d'une séparation. Les facteurs qui rendent le détachement d'une telle relation plus difficile sont notamment les menaces et un contrôle étroit exercés par l'auteur-e, les ressources limitées de la victime sur les plans économique, social et de la santé ainsi que la dépendance en matière financière et juridique.¹⁰

Les victimes femmes de la violence dans le couple peuvent être classées selon quatre types de réactions différents.

Une étude allemande (Helfferich & Kavemann 2004) réalisée auprès de femmes dont le partenaire violent avait été expulsé de l'appartement par la police a déterminé quatre types de victimes :

- les victimes de type « séparation rapide » n'entretiennent très souvent une relation avec leur partenaire violent que depuis relativement peu de temps. Elles ont une conception claire de ce que représente une relation de couple non violente. Elles ne maintiendront la relation qu'à des conditions bien définies ;
- les victimes de type « séparation avancée » sont généralement mariées depuis de longues années et elles ont des enfants. L'intention de se séparer s'est renforcée au fil des actes de violence répétés et, au moment de l'intervention de la police, les victimes sont résolues à se séparer ;
- les victimes de type « nouvelle chance » sont en majorité déjà âgées, généralement mariées depuis longtemps et elles ont des enfants. La violence récurrente exercée par le partenaire est excusée par certaines circonstances (consommation d'alcool, stress, maladie psychique, etc.). Le but principal de l'expulsion n'est pas la séparation mais l'espoir qu'elle amènera le partenaire violent à changer de comportement ;
- Les victimes de type « attachement ambivalent », abattues par la violence chronique exercée par leur partenaire depuis de longues années et par d'autres facteurs entravant la relation, ne disposent guère de ressources personnelles. Elles sont fortement dépendantes de leur partenaire violent et se caractérisent par une faible estime d'elles-mêmes et une piètre efficacité personnelle.

Les victimes dépendantes de l'auteur-e des violences requièrent souvent une aide de longue durée pour arriver à se détacher de cette relation empreinte de violence.

Pour les victimes présentant un comportement ambivalent marqué par rapport à la gestion de la violence et disposant de ressources personnelles très limitées, une aide conséquente à long terme apparaît comme nécessaire de sorte qu'elles puissent parvenir à se détacher de la relation violente. Les victimes des trois autres types décrits ci-avant disposent des ressources personnelles leur permettant de décider elles-mêmes de la poursuite de la relation ou d'une séparation. Elles ont besoin d'un soutien individualisé pour mettre en œuvre leur décision de séparation, voire pour prendre leur décision. Dans la gestion de pareils cas, il est considéré comme essentiel de procéder à une évaluation de la dangerosité appropriée à la situation du moment sur le plan de la violence et de mettre en place des mesures de protection dans les situations de séparation à risque.¹¹

La Convention d'Istanbul recommande le modèle de l'approche intégrée. Ce dernier consiste à venir en aide à toutes les personnes concernées, à créer une coordination effective entre toutes les institutions engagées dans la thématique de la violence domestique et à optimiser leur collaboration et leurs interventions (Guillain 2020).

4 SOURCES

- Babcock** Julia C., Costa, Daniela M., Green Charles E., & Eckhardt Christopher I. (2004): What Situations Induce Intimate Partner Violence? A Reliability and Validity Study of the Proximal Antecedents to Violent Episodes (PAVE) Scale. *Journal of Family Psychology* 18(3), 433–442.
- Dutton** Donald G. (1994): Company Patriarchy and Wife Assault: The Ecological Fallacy. *Violence and Victims* 9(2), 167–182.
- Foa** Edna.B., Cascardi Michele, Zoellner Lori A. and Feeny Norah C. (2000): Psychological and environmental factors associated with partner violence. *Trauma, Violence, and Abuse* 1(1), 67–91.
- Guillain** Magali (2020): Violence dans le couple et approche intégrée. Étude d'un modèle de prise en charge au sein de la Fondation MalleyPrairie. Lausanne.
- Helfferich** Cornelia und Kavemann Barbara (2004): Wissenschaftliche Untersuchung zur Situation von Frauen und zum Beratungsbedarf nach einem Platzverweis bei häuslicher Gewalt. Abschlussbericht. Freiburg.
- Holtzworth-Munroe** Amy and Stuart Gregory L. (1994): Typologies of male batterers: Three subtypes and the differences among them. *Psychological bulletin* 116(3), 476.
- Greuel** Luise (2009): Forschungsprojekt «Gewalt- eskalationen in Paarbeziehungen». Bremen: Institut für Polizei- und Sicherheitsforschung (IPoS).
- Johnson** Michael P. (2005): The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings from the National Violence against Women Survey. *Journal of Family Issues* 26 (3), 322–349.
- Johnson** Michael P. (2008): A Typology of Domestic Violence. Intimate Terrorism, Violent Resistance and Situational Couple Violence. Boston: Northeastern University Press.
- Kuijpers** Karlijn F., van der Knaap Leontien M., Lodewijks Ilse A. J. (2011): Victims' Influence on Intimate Partner Violence Revictimization: A Systematic Review of Prospective Evidence. *Trauma, Violence and Abuse* 12(4), 198–219.
- Marshall** Amy D, Jones Damon E. and Feinberg Mark Ethan (2011): Enduring Vulnerabilities, Relationship Attributions, and Couple Conflict: An Integrative Model of the Occurrence and Frequency of Intimate Partner Violence. *Journal of Family Psychology* 25(5), 709–18.
- Salis** Katie Lee, Salwen Jessica and O'Leary K. Daniel (2014): The Predictive Utility of Psychological Aggression for Intimate Partner Violence. *Partner Abuse* 5(1), 83–97.
- Schröttle** Monika und Ansoerge Nicole (2008): Gewalt gegen Frauen in Paarbeziehungen. Eine sekundäranalytische Auswertung zur Differenzierung von Schweregraden, Mustern, Risikofaktoren und Unterstützung nach erlebter Gewalt. Berlin: Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend.
- Truthardt** Daniel (2017): Tatpersonen häuslicher Gewalt. Ein delinquenzbezogenes Handlungsmodell für Behörden, Institutionen und Fachpersonen. Im Auftrag des Eidg. Büros für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG. Bern.
- Walker** Lenore E. (1979): The Battered Woman. New York: Harper and Row.
- Walker** Leonore E. (1983): The battered women syndrom study. In: Finkelhor David, Gelles Richard J., Hotaling Gerald T. and Straus Murray A. (Hrsg.): The dark side of families: Current family violence research. Beverly Hills: Sage, 31–48.
- Walker** Robert, Logan TK, Jordan Carol E. and Campbell Jacquelyn (2004): An Integrative Review of Separation in the Context of Victimization: Consequences and Implications for Women. *Trauma, Violence, & Abuse* 5(2), 143–193.
- Walper** Sabine und Heinz Kindler (2015): Partnergewalt. In: Melzer Wolfgang, Hermann, Dieter, Sandfuchs Uwe, Schäfer Mechthild, Schubarth Wilfried und Daschner Peter (Hrsg.): Handbuch Aggression, Gewalt und Kriminalität bei Kindern und Jugendlichen. Bad Heilbrunn: Verlag Julius Klinkhardt, 226–233.

NOTES FINALES

- 1 Cf. Feuille d'information A1 « Violence domestique : définition, formes et conséquences », feuille d'information A4 « Chiffres de la violence domestique en Suisse » et feuille d'information A5 « Violence domestique : études auprès de la population ».
- 2 Cf. Feuille d'information A1 « Violence domestique : définition, formes et conséquences ».
- 3 Cf. Feuille d'information A1 « Violence domestique : définition, formes et conséquences » et feuille d'information B3 « La violence domestique à l'encontre des enfants et des adolescent·e·s ».
- 4 Cf. Feuille d'information A2 « La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection ».
- 5 Cf. Feuille d'information A6 « Violence domestique : formes sexospécifiques et conséquences ».
- 6 Cf. Feuille d'information A1 « Violence domestique : définition, formes et conséquences ».
- 7 Cf. Feuille d'information A2 « La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection ».
- 8 Cf. Feuille d'information A2 « La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection ».
- 9 Cf. Feuille d'information A2 « La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection ».
- 10 Cf. Feuille d'information B1 « La violence dans les situations de séparation ».
- 11 Cf. Feuille d'information B1 « La violence dans les situations de séparation ».

ADRESSES DES OFFRES D'AIDE ET D'INFORMATION

AIDE EN CAS DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Pour les victimes

En cas d'urgence

→ Police : www.police.ch, tél. 117

→ Aide médicale : tél. 144

Informations et adresses de consultations gratuites, confidentielles et anonymes dans toute la Suisse

→ www.aide-aux-victimes.ch

Adresses des maisons d'accueil

→ www.aide-aux-victimes.ch/fr/ou-puis-je-trouver-de-laide

→ www.frauenhaus-schweiz.ch/fr/page-daccueil

Pour les auteur-e-s

Adresses de consultations et de programmes de prévention de la violence :

→ www.apscv.ch

INFORMATIONS DONNÉES PAR LE BFEG

Sur le site www.bfeg.admin.ch, sous la rubrique Violence vous trouvez :

- d'autres [feuilles d'information](#) qui examinent de manière succincte différents aspects de la problématique de la violence domestique,
- des informations sur la [Convention d'Istanbul](#), entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} avril 2018,
- la [Toolbox Violence domestique](#) qui donne accès à toute une série de documents de travail et d'information,
- d'autres [publications](#) du BFEG relatives à la violence domestique.

VUE D'ENSEMBLE DES FEUILLES D'INFORMATION

A Bases

- 1 Violence domestique : définition, formes et conséquences
- 2 La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection
- 3 Dynamiques de la violence et approches
- 4 Chiffres de la violence domestique en Suisse
- 5 Violence domestique : enquêtes auprès de la population
- 6 Violence domestique : formes sexospécifiques et conséquences

B Informations spécifiques à la violence

- 1 La violence dans les situations de séparation
- 2 Stalking (harcèlement obsessionnel)
- 3 La violence domestique à l'encontre des enfants et des adolescent·e·s
- 4 La violence dans les relations de couple entre jeunes
- 5 La violence domestique dans le contexte de la migration
- 6 Violence domestique et recours aux armes
- 7 Interventions auprès des auteur·e·s de violence

C Situation juridique

- 1 La violence domestique dans la législation suisse
- 2 Procédures civiles en cas de violence domestique
- 3 Procédures pénales en cas de violence domestique
- 4 Conventions internationales des droits humains et violence domestique